



FLASH n° 10

8 juin 2021



www.la-falaise.fr

Elections départementales et régionales 2021

Les élections départementales et régionales se tiendront simultanément le 20 juin pour le 1^{er} tour et le 27 juin pour le 2^{ème} tour de 8h00 à 20h00 à la salle Aigue Flore (et non en mairie comme habituellement).



Nouveaux inscrits sur les listes électorales de La Falaise :

Vous recevrez votre carte électorale à partir du 9 juin 2021 par voie postale. Si vous ne la recevez pas, contactez-nous par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Organisation des bureaux de vote

Un protocole sanitaire strict sera mis en place afin de garantir la sécurité sanitaire.

Les 2 bureaux de vote seront aménagés au sein de la salle Aigue Flore, un fléchage vous guidera.

Des espaces d'attentes seront aménagés, le nombre maximum d'électeurs présents simultanément dans la salle de vote étant fixé à 6.



- Port du masque obligatoire
- Distanciation d'1m50 à respecter
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Prévoir son stylo personnel (bleu ou noir) pour signer les listes d'émargement
- Présenter sa carte électorale de façon à ce que les membres du bureau de vote n'aient pas à la toucher
- Exceptionnellement, les cartes électorales n'auront pas à être datées.

Si vous ne pouvez aller voter, pensez à la procuration :

Il vous est possible d'établir une demande de procuration. Depuis le 6 avril 2021, vous pouvez désormais effectuer cette démarche en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr. Complémentaire de la procédure papier, elle vise à simplifier la démarche d'établissement des procurations de vote.

Une fois la demande de procuration en ligne effectuée, il vous faudra vous rendre à la gendarmerie pour valider votre identité. Vous serez ensuite informé par courriel dès que la mairie aura validé votre procuration. Il vous suffira après cela d'informer votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. *Maprocuration* permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur *Maprocuration* sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Il est toutefois toujours possible de remplir le formulaire à la main sur place à la gendarmerie de Maule.

Horaires d'ouverture de la mairie - Été 2021



L'accueil de la mairie sera ouvert aux jours et horaires habituels jusqu'au 9 juillet 2021 inclus puis à compter du 2 août 2021.

Durant la période de fermeture estivale du 12 au 30 juillet 2021 inclus, n'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Inscriptions 2021/2022 à l'école et aux services périscolaires

Vous pouvez encore inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

La semaine scolaire-type est reconduite à l'identique pour 2021/2022 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	X	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30		13h30 16h30	13h30 16h30
Garderie du soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

Les inscriptions aux services de cantine et de garderie auront lieu du 28 juin au 13 août 2021 :

Depuis quelques années, afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée scolaire, la mairie et l'école ont décidé de fusionner leur questionnaire afin de vous permettre de remplir **un dossier unique**.

- pour les enfants déjà inscrits en 2020/2021, ce dossier unique pré-rempli sera distribué via l'école à partir du 24 juin,
- pour les nouveaux inscrits déjà connus, un dossier unique vierge sera adressé par voie postale à partir du 24 juin,
- Ce dossier unique vierge sera disponible en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

Ce dossier sera à retourner complet (accompagné des pièces complémentaires listées, notamment une attestation d'assurance) en mairie, non pas à l'école. En effet, nous nous engageons à fournir ces informations à la directrice de l'école ainsi qu'aux services périscolaires.

• Les tarifs des différents services scolaires :

Le Conseil municipal procèdera à leur révision lors de sa prochaine séance prévue fin juin 2021. L'information sera jointe au dossier unique.

• Les demandes d'inscription exceptionnelle ou d'annulation de repas :

Elles devront nous être adressées à l'école la veille avant 8h30 par écrit (2 mots : école + mairie pour la commande des repas).

• Fréquentation de la garderie :

Toute modification concernant la garderie peut être adressée uniquement à l'école qui transmettra au personnel de garderie.



Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)



Les modalités de publicité et de pose d'enseignes sont soumises à une réglementation locale permettant de protéger l'environnement et notre cadre de vie. Toute installation, modification ou suppression d'une enseigne est soumise à l'autorisation préalable du Maire.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et défini les modalités de concertation avec les habitants lors de son conseil communautaire en date du 12 décembre 2019.

Afin de participer activement à cette consultation, vous pouvez faire part de vos observations :

- ▶ sur le site internet dédié <https://rlpi.gpseo.fr>, en complétant le formulaire,
- ▶ par message électronique à construireensemble@gpseo.fr,
- ▶ par courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, Immeuble Autoneum - rue des Chevries 78410 AUBERGENVILLE.

Afin de vous assurer une parfaite transparence tout au long de la concertation, une exposition itinérante sera proposée aux communes ainsi que des réunions d'échanges et des réunions publiques. Le diagnostic terrain est actuellement en cours et sera suivi de la définition des orientations et de la rédaction du règlement et du plan de zonage courant 2021. L'enquête publique et la mise à jour du dossier en vue de son approbation se déroulera de façon prévisionnelle de septembre 2021 à fin 2022.

Toutes ces informations ont été mises en ligne sur le site internet dédié au RLPi (<https://rlpi.gpseo.fr>). Elles vont également faire l'objet de parutions sur les outils de communication de GPS&O (site internet institutionnel et réseaux sociaux).

GPS&O donne la parole aux habitants

Attractivité économique et touristique, mobilité, transition énergétique, habitat, loisirs... : le territoire de demain se dessine aujourd'hui, avec vous, à travers l'élaboration du projet de territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.



Ces orientations, projets et actions visent à améliorer le quotidien des habitants, de ceux qui travaillent sur le territoire ou le visitent. **Pour qu'ils répondent au mieux à vos besoins et vos attentes, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire** en ligne (<https://gpseo.fr>), ouvert jusqu'au 20/06, et à le partager largement avec vos proches vivant ou travaillant sur le territoire.

Registre des personnes vulnérables

(Remplace le registre « Plan canicule »)

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.



Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence. Ce registre est également communicable au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre (personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées ou isolées...). Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

L'inscription sur le registre est possible à tout moment en complétant le formulaire disponible sur www.la-falaise.fr (démarches administratives) ou sur demande à mairie@la-falaise.fr. Les personnes qui se seront inscrites sur le registre « Plan canicule » ou qui s'inscrivent cette année n'auront pas à se réinscrire les années suivantes mais pourront annuler ou modifier leur inscription (changement de coordonnées téléphoniques...).

Comme chaque année, le Plan national Canicule est réactivé depuis le 1^{er} juin.

Nous sommes actuellement en période de vigilance saisonnière.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les personnes les plus à risque.

Vous êtes invités à rester attentifs aux bulletins météo dans l'hypothèse d'un "épisode de fortes chaleurs" (couleur jaune sur la carte Météo France), voire d'un épisode caniculaire (couleur orange sur la même carte).

Pour mémoire, pour le département des Yvelines, un épisode de canicule est identifié si la température diurne est supérieure à 33°C durant trois jours consécutifs, et que la température nocturne ne descend pas en dessous de 19°C durant trois nuits consécutives.

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



Nous vous souhaitons d'excellentes vacances
à toutes et tous.

Maryse DI BERNARDO et le conseil municipal